



Arnex-sur-Orbe, le 12 septembre 2022  
Préavis n° 05/2022

## Préavis municipal relatif à la construction d'un circuit de pumptrack sur la parcelle n° 846

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### Contexte

A l'heure actuelle, à Arnex-sur-Orbe, les infrastructures dédiées aux activités de plein air comprennent un terrain de football, un terrain de tennis, ainsi que deux places de jeux : l'une dans le périmètre du collège et la seconde, toute récente, aux abords de la salle en Bulande.

A proximité du terrain de tennis, un terrain de quelques 900 mètres carrés est laissé en jachère.

A la suite d'une proposition de Messieurs Dylan Lavenex et Arnaud Morel (en date du 2 juin 2022), la Municipalité a examiné l'opportunité de faire construire une structure qui augmente la variété d'activités sportives praticables en plein air sur le territoire communal ; à savoir, en l'occurrence, la construction d'un pumptrack. Elle a effectué une prise de contact avec le prestataire principal de ce type d'infrastructures en Suisse et dans le monde entier, « Vélosolutions », par l'intermédiaire de M. Marcorin. Ce dernier a établi un premier design du circuit ainsi qu'un devis comprenant l'intégralité coûts – de la mise à l'enquête à l'aboutissement final.

**De quoi s'agit-il au juste ? En anglais, *pump* pour *pomper* et *track* pour *circuit*.**



Imaginons un circuit qui comporte des courbes, des virages relevés ainsi que des ondulations ou vallonements. L'un des objectifs est d'y circuler à vélo sans donner un seul coup de pédale, en mettant à profit le relief pour maintenir une inertie grâce à des mouvements qui rappellent ceux que l'on peut voir sur les parcours de border cross en ski notamment.

Ce type d'infrastructures est en réalité loin d'être réservé aux seuls adeptes de la bicyclette. Toute personne qui apprécie la glisse, que ce

soit en skateboard, en rollers, en patins à roulettes, en trottinette mais encore en chaise roulante peut s'amuser sur un tel circuit.

En Suisse, ce type de circuit a fait son apparition il y a une dizaine d'années. L'engouement est tangible ; nombreuses sont les communes, tous cantons confondus, qui ont bâti à ce jour de tels circuits.

Dans la perspective d'une démarche pérenne, une structure en asphalte doit être privilégiée, car elle offre l'avantage du moindre entretien et de la durabilité, à l'inverse d'une structure en terre battue, plus tributaire du temps et des conditions météorologiques. Par ailleurs, une surface en terre limite l'accès aux seuls utilisateurs de vélo, tandis que l'asphalte permet d'ouvrir le circuit aux autres engins à roulettes.

A l'inverse d'un skate-park, qui est orienté vers un type de sport bien spécifique, le pumptrack est plus inclusif, sous l'angle de l'engin employé ou sous celui de la technique. Tant le débutant que le chevronné y trouvera son lot de sensations. En outre, grâce à sa structure exempte de jointures métalliques et par sa conception induisant un mouvement continu, le pumptrack présente un impact moindre en termes de nuisances sonores qu'un skate-park.

Sous l'aspect sportif, une telle infrastructure offre une grande variété de mouvements. Elle permet de développer de nombreuses capacités motrices essentielles, telles que l'équilibre, le besoin de mouvement, la maîtrise de son corps, la stabilité, le rythme ou la



coordination. A l'ère où les statistiques en matière de pratique sportive énoncent des données inquiétantes (tendance à la sédentarisation et altération des capacités motrices au détriment de la santé), une telle infrastructure apparaît si ce n'est indispensable, à tout le moins d'actualité. En tous les cas, elle accroîtra l'offre d'activités de plein air au sein de la commune et, du fait de sa proximité directe avec l'école, permettra aux enseignants de diversifier leurs séances hebdomadaires d'activité physique et offrira aux parents du village une activité qui leur épargne de prendre la voiture pour amener leur(s) enfant(s) se défouler.

Sous l'angle de la sécurité, une telle structure offre un endroit dédié aux adeptes de la glisse, qu'ils devraient préférer aux autres structures du domaine public telles que routes et trottoirs, qui ne sont pas adaptés et présentent des risques accrus de blessures.

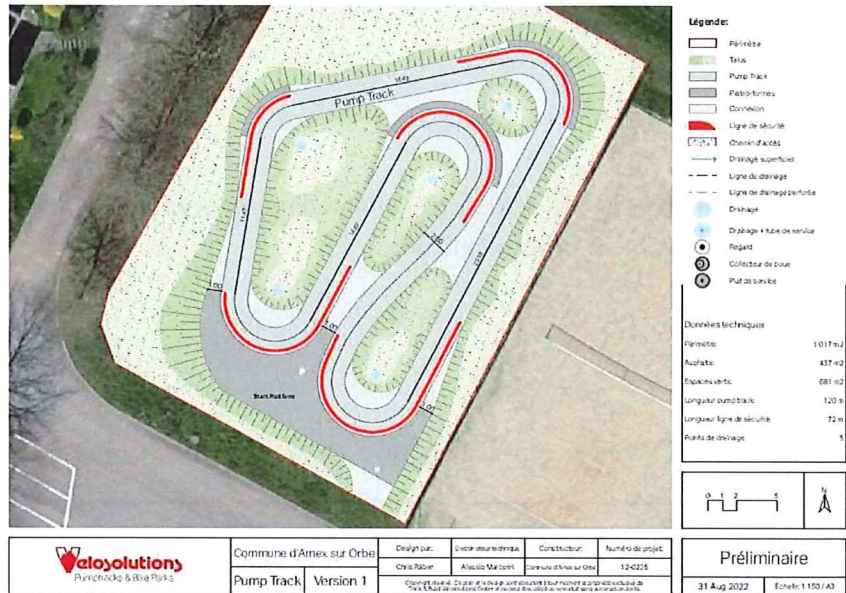
Sous l'aspect communautaire enfin, une telle structure, mise à disposition gratuitement à la population, crée un lieu de rencontre et permet un renforcement vertueux du tissu social, puisqu'il s'axe autour de l'activité physique accessible au plus grand nombre.

Pour le surplus, il ne semble pas opportun d'envisager la création d'une association sportive pour chapeauter ou entretenir une telle structure à l'instar de ce qui peut se faire pour un terrain de football ou de tennis. D'une part, un circuit de pumptrack ne nécessite qu'un entretien moindre. D'autre part, la Municipalité considère qu'en privatisant une telle structure, cela pourrait subordonner son accès à une participation financière (sous forme de cotisation, voire de forfait ou entrée individuelle), ce qui est contradictoire avec

l'ambition communautaire et sociale de ce projet. Par ailleurs, certaines des subventions auxquelles un projet de ce type peut prétendre ne sont pas accordées lorsqu'il s'agit d'une zone privatisée et/ou payante.

### Emplacement choisi

C'est le terrain municipal à proximité du court de tennis (parcelle 846) qui est envisagé. A noter qu'il s'agit d'un terrain constructible. La Municipalité considère cependant qu'il n'est pas absurde d'employer ce terrain à la création d'un circuit de pumptrack; le cas échéant, à moyen ou long terme, si le besoin devait se faire sentir de construire sur cet emplacement, les coûts engendrés par le pumptrack seraient absorbés. D'autre part, il paraît dommage de renoncer à ce



projet au seul motif d'une hypothétique et incertaine construction à l'avenir, étant relevé qu'au cours de quarante dernières années, jamais rien n'a été entrepris. Enfin, la Commune ne dispose pas d'autre emplacement à l'heure actuelle qui soit adapté à un tel projet. Quoiqu'il en soit, en cas d'acceptation de ce projet, les travaux feront l'objet d'une mise à l'enquête publique.

### Budget

ESTIMATION DES COÛTS			
Nr.	Position	Quantité	Total
1	Suppression couche végétale et nivellement brut	468 m <sup>3</sup>	CHF 6'713.00
3	Installation puit de drainage par infiltration	5 Pièce	CHF 2'675.00
5	Construction forme de base	1017 m <sup>2</sup>	CHF 35'951.00
6	Pose de la couche de grave non gelive UG 0/45 mm	655,5 m <sup>2</sup>	CHF 29'760.00
7	Pose de la couche d'asphalte	85 t	CHF 42'405.00
8	Mise en place de la terre végétale	681 m <sup>2</sup>	CHF 3'677.00
9	Nivellement brut de la terre végétale	681 m <sup>2</sup>	CHF 1'362.00
10	Nivellement fin de la terre végétale	681 m <sup>2</sup>	CHF 2'281.00
11	Ensemencement	681 m <sup>2</sup>	CHF 1'498.00
12	Logement et frais de repas	1 Forfait	CHF 9'540.00
13	Frais de planification et design	1 forfait	CHF 17'662.00
<b>Total excl. TVA</b>			<b>CHF 153'524.00</b>

Une demande de soutien sera adressée au Fond du sport vaudois, qui subventionne ce type de projet à hauteur de 25%. Le projet a en outre été présenté à Unisanté qui met au concours des soutiens financiers s'élevant jusqu'à 10'000 fr. pour des infrastructures de ce type. En parallèle, une requête

sera présentée au Service de l'éducation physique et du Sport du canton de Vaud, qui propose lui aussi des subventions. Enfin, un appel au sponsoring sera adressé aux entreprises locales qui souhaiteraient soutenir ce projet en échange de visibilité (apposition de leur logo sur le circuit à même le sol ou par l'installation de bannières, p.ex.).

Le budget établi par l'entreprise Vélosolutions pourra au demeurant être amoindri en employant des intervenants externes pour certains des postes listés ci-dessus (cf. postes avec les « vus » rouges).

Ainsi, le crédit sollicité, à hauteur de 160'000 fr., tient compte d'une estimation financière large et laisse une marge de manœuvre. Les coûts effectivement supportés par la Commune, une fois les différents soutiens financiers obtenus, seront très vraisemblablement moindres. Le cas échéant, le solde pourra être réinjecté dans la rénovation des structures de la place de jeux du collège notamment.

### Conclusion

La Municipalité demande au Conseil général d'accepter un crédit d'investissement de 160'000 fr. financé par les liquidités et amorti sur cinq ans.

### Proposition

La Municipalité invite le Conseil général à voter la décision suivante :

#### Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

- Vu le préavis municipal no 05/2022 relatif à un crédit d'investissement pour la construction d'un pumtrack sur le terrain attenant au court de tennis ;
- Oûi le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide d'accepter le crédit d'investissement de 160'000 francs.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 septembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
André Roch



La secrétaire  
D. Michon-Gremion

